Sinistre automobile et question y afférent.

Par Visiteur	

Bonjour

je circulais en voiture dans une rue qui débouche sur un bd avec un couloir bus. Un bus arrivait au loin, j'avais largement le temps de passer, mais dès que le bus m'a vue, il s'est mis à accélérer brutalement pour venir freiner à un mètre de ma voiture. j'ai calé car j'ai eu peur. le chauffeur du bus pris d'une folie furieuse a foncé sur ma voiture et a emboutit le coté avant gauche de ma voiture. il est sortit furieux, je lui ai demandé de faire un constat, il a refusé et m'a dit violemment de DEGAGER DE SON COULOIR, sinon il écraserait ma voiture!!! il a même arraché de mes mains le papier sur lequel j'avais noté son numéro d'immatriculation.j'ai donc obtempéré , j'ai dégagé ma voiture et j'en ai profité pour relevé son numéro et aller porter plainte au commissariat, le motif mise en danger de la vie d'autrui. j'ai écrit en recommandé à la STE PUBLIQUE DE TRANSPORTS EN COMMUN, mais ils n'ont jamais répondu. Le problème est que mon assureur me donne 100% des torts prétextant que le bus est prioritaire aux carrefours, et que je n'avais qu'à m'assurer que la voie était dégagée. Je n'accepte pas cette décision, d'autant que j'ai retransmis mon dépôt de plainte à mon assurance et que je ne considère pas ceci comme un accident mais comme une agression délibérée. Pouvez vous m'aider svp ?

Je vous remercie bien cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

j'ai dégagé ma voiture et j'en ai profité pour relevé son numéro et aller porter plainte au commissariat, le motif mise en danger de la vie d'autrui. j'ai écrit en recommandé à la STE PUBLIQUE DE TRANSPORTS EN COMMUN, mais ils n'ont jamais répondu. Le problème est que mon assureur me donne 100% des torts prétextant que le bus est prioritaire aux carrefours, et que je n'avais qu'à m'assurer que la voie était dégagée. Je n'accepte pas cette décision, d'autant que j'ai retransmis mon dépôt de plainte à mon assurance et que je ne considère pas ceci comme un accident mais comme une agression délibérée. Pouvez vous m'aider svp ? [/citation

Je comprends votre position et je ne remet pas en doute le fait que le conducteur de bus puisse avoir ses tords mais votre assureur a bien raison. Il vous appartenait de bien vérifier que la voie été dégagée et de fait, votre responsabilité est engagée pour cet accident.

Prouver que le conducteur du bus a accéléré n'est pas en soit une faute puisqu'il est prioritaire.

Quant à la plainte pénale, elle ne tient pas ici. La mise en danger délibérée suppose la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence or ici, le conducteur du bus n'a violé aucune obligation particulière.

J'ai donc bien peur que vous n'ayez aucun recours ici.

Très cordialement.